

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 07 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 décembre 2024, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
  - ✓ D 2025.01 : contrats d'assurance du personnel 2025 ;
  - ✓ D 2025.02 : Définition du montant de la participation financière obligatoire dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents.
- **Compte rendu des commissions et des réunions**
  - ✓ Réunion du Conseil intercommunal du SIVOS du 09-12 ;
  - ✓ Réunion du Conseil syndical d'Irrigation intercommunal Audrix/St-Chamassy du 11-12 ;
  - ✓ Réunion annuelle des agents du 12-12.
- **Affaires diverses**
  - ✓ Bilan de la journée de formation PSC1 du 04-12 ;
  - ✓ Retours sur la soirée théâtrale organisée par le foyer culturel le 07-12 ;
  - ✓ Retours sur le quine organisé par le comité des fêtes le 28-12 ;
  - ✓ Questions diverses ;
  - ✓ Date du prochain conseil municipal.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude (pouvoir de Jean-Luc DURAMY), RESENDE PEDRO Manuel, GENDRON Karine, CORBEAU Jérémy.

Excusés : DURAMY Jean-Luc (pouvoir à Claude FAURET), CARRE Laurent, BARSE Mathilde, BOSEEL Leendert, GAUX Denis, VAN STOLK Anne.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Jean-Michel LLACER est désigné à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'adhésion au service Archives du CDG 24.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

### I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

### II – DÉLIBÉRATIONS :

#### **2025.01 – CONTRATS D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

M. le Maire explique au Conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer :

- Les contrats CNP Assurances pour l'année 2025 ;

- La convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **2025.02 – LA DÉFINITION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Fixent le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7€ par agent et par mois, pour chaque agent adhérent au contrat qui découlera de la convention de participation.

## **2025.03 – ADHÉSION AU SERVICE ARCHIVES DU CDG24**

M. le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Dordogne,
- Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,
- Donne tous pouvoirs à M. le maire pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

## **III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS**

- ✓ Réunion du Conseil du SIVOS du 09-12 :

Le syndicat a renouvelé les contrats d'assurance du personnel à la CNP, ainsi que celui de la médecine du travail. Le Conseil syndical a validé une participation de 7€ par agent pour les contrats de Prévoyance complémentaire dans le cadre d'une convention de groupe avec La MNT. L'organisation du transport avec le bus du SIVOS pour la classe de neige à ASCOUT du lundi 13

au vendredi 17 janvier pour l'école d'ALLES/DORDOGNE a été validée. La navette des lundi et vendredi fonctionnera normalement sur le RPI. Le coût total du voyage est de 9000€, mais ne reviendra qu'à 40€ par enfant. Les diverses collectes familiales pour financer le voyage ont rapporté 7300€, la coopérative de l'école finance à hauteur de 1300€. L'enseignante de Limeuil a sollicité sa commune pour un aménagement de la cour. Le Président demande si la facture pourra être payée par le SIVOS. Cette proposition ne fait pas l'unanimité.

✓ Réunion du Conseil syndical d'Irrigation intercommunal Audrix/St-Chamassy du 11-12 :  
Le Conseil syndical a validé la proposition du courtier en énergie et autorisé le Président à signer un contrat d'électricité pour le 01.01.2026 à des conditions avantageuses. Un travail avec lui a également commencé pour réévaluer les puissances souscrites et envisager une ouverture à l'année. La date de l'Assemblée générale est confirmée au vendredi 21 février à AUDRIX. Une présentation du renouvellement des engagements pour 6 ans, les travaux sur le pompage en Dordogne et la question budgétaire/immobilisations sera notamment faite à cette occasion.

✓ Réunion annuelle des agents du 12-12 :  
Lors du tour de table, il est juste remonté le problème des incivilités en « pied de borne » des points d'apports volontaires (PAV). M. le Maire a présenté dans les grandes lignes le nouveau règlement intérieur de la commune qui est en cours de validation, ainsi que le nouveau dispositif de contrat d'assurance collectif dans le cadre de la protection sociale complémentaire (PSC) au titre de la « Prévoyance ». Mme Christelle WESTIN a rappelé son rôle d'agent de prévention en charge du document unique et des registres afférents et qu'à ce titre elle recevait tout fait ou incident ou demande concernant la santé et la sécurité au travail de la part de l'équipe des agents communaux. Un échange a eu lieu sur les avantages émanant du comité départemental d'action social (CDAS) et les méthodes pour en bénéficier. Il a été convenu que M. Jean-Michel LLACER, adjoint aux travaux, organiserait une porte ouverte de l'atelier municipal à l'attention des agents. A l'issue de la réunion, M. le Maire a procédé à la distribution de cadeaux à l'ensemble des agents.

#### **IV – AFFAIRES DIVERSES :**

✓ Bilan de la journée de formation PSC1 du 04-12 :  
Mme Karine GENDRON indique que les participants étaient motivés, concentrés et le tout s'est passé dans une bonne ambiance. Le formateur était agréable et très professionnel, avec du matériel adapté et très varié, support de nombreuses mises en situation. L'association du formateur (UNASS) délivre de nombreuses autres formations qualifiantes autour de la prévention et du secours. La collectivité remercie GROUPAMA pour sa participation financière. L'organisation de sessions complémentaires est à l'étude.

✓ Retours sur la soirée théâtrale organisée par le foyer culturel le 07-12 :  
Plus de 50 personnes ont assisté à la représentation d'une comédie douce-amère de Thierry POCHET par le « Théâtre de Poche » de Sarlat. Le Conseil municipal remercie le foyer culturel pour sa programmation de qualité sur des sujets exigeants comme ce soir-là.

✓ Retours sur le quine organisé par le comité des fêtes le 28-12 :  
Le quine de Noël organisé par le comité des fêtes a encore fait le plein. Plusieurs personnes n'ont pas pu y participer faute de place. Le public est venu gagner des lots variés, nombreux et de qualité, notamment alimentaires. Le Conseil municipal remercie les bénévoles du Comité des Fêtes, pour leur engagement tout au long de l'année.

✓ Questions diverses :  
- Vœux du Maire : La préparation du buffet sera réalisée par l'équipe des Conseillers municipaux et leurs conjoints respectifs ainsi que la cantinière pour du « fait maison » et un coût contenu. Le Conseil valide la prévision de 100/120 personnes. Les invitations ont été faites en boîte aux lettres et sur PanneauPocket, ainsi que par mail aux autorités et communes de la CCVH.

- Recensement : L'agent recenseur et l'agent coordinateur ont assisté à la première journée de formation ce jour. La tournée d'information démarre dès le mardi 7 janvier, pour une validation des résidences à collecter.

- FC Limeuil : Le club va commencer les entrainements des U7 et des U9 dès ce mercredi 8 janvier à 15h30. Un jeu de clefs des vestiaires sera remis au Président du club pour faciliter l'accès aux infrastructures. La tonte continuera d'être réalisée par la commune d'Audrix, dans un élan de participation intercommunale.

- Pour préparer la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée du bourg du côté cimetière, une commission travaux se réunira le vendredi 24 janvier à 9h00 sur site.

✓ Date du prochain Conseil municipal : La réunion se tiendra théoriquement à l'issue du recensement communal et du retour du Comité Social Territorial (CST) du centre de Gestion de la Dordogne (CDG24) concernant le contrat de « Prévoyance » des agents, soit le 17 février.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21 heures et 30 minutes.

Publié le 10 janvier 2025